

Arrêté ministériel n° 2022-430 du 2 août 2022 modifiant et complétant l'arrêté ministériel n° 2017-727 du 4 octobre 2017 instituant un dispositif « PASS StartUp Programme », modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	2 août 2022
Publication	Journal de Monaco du 5 août 2022 ^[1 p.3]
Thématique	Aides aux entreprises

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2022/08-02-2022-430@2022.08.06>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 7.528 du 13 décembre 1982 portant création d'une Commission spéciale consultative pour le commerce et l'industrie ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 11.986 du 2 juillet 1996 portant création de la Direction de l'Expansion Économique, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2017-727 du 4 octobre 2017 instituant un dispositif « PASS StartUp Programme », modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 juillet 2022 ;

Article 1er

Voir l'article 1er de l'arrêté ministériel n° 2017-727 du 4 octobre 2017.

Article 2

Voir les articles 6 à 16 de l'arrêté ministériel n° 2017-727 du 4 octobre 2017.

Article 3

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 5 août 2022

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2022/Journal-8602>